

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/09/2024 - 23325 - 2011 B 00085 - 529 097 933 - 3A VERSAILLES

3A VERSAILLES
SARL au capital de 4.000 €
4 rue Georges Clémenceau
2 Place Charost
78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES 529 097 933

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
En date du 11 juin 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 11 juin à 9h30

Les Associés de la société 3A VERSAILLES, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 4.000 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société, sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 1 part
- La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 799 parts

TOTAL 800 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Alexandre DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- le texte de l'ordre du jour
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Alexandre DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 laissant apparaître **un bénéfice de 46 297 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée sur proposition du Gérant décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 46 297 € comme suit :

Report à nouveau (n-1) :	+ 15 792 €
Bénéfice au 31 12 2023	<u>+ 46 297 €</u>
Total à affecter	+ 62 089 €

Affectation

Distribution de dividende	+ 50 000 €
Report à nouveau après affectation	<u>+ 12 089 €</u>
	+ 62 089 €

En conséquence, il sera versé un dividende brut de 62,50 € pour chacune des 800 parts d'associé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 25 000 € pour l'exercice 2020
- 45 000 € pour l'exercice 2021
- 70 000€ pour l'exercice 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société 3A VERSAILLES et la société 3A FINANCE tel qu'énoncées dans le rapport de la gérance, approuve sans réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Alexandre DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 10h00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

SARL 3A FINANCE
1 Rue de Tolbiac
75001 Paris
RCS Paris 808 539 887

Monsieur Alexandre DELRIEU



3A VERSAILLES
SARL au capital de 4.000 €
4 rue Georges Clémenceau
2 Place Charost
78000 VERSAILLES
RCS VERSAILLES 529 097 933

RAPPORT DE GESTION

Présenté par le gérant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
pour l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 06 2024

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Toutes précisions et tous renseignements utiles ou souhaités concernant les différents points et documents prévus par la réglementation en vigueur vous seront apportés, lesdits documents étant tenus à votre disposition conformément aux règles.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **278 086** Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de l'activité de **Soins de Beauté**.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **249 161** Euros pour l'exercice.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à – **6 235** Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à - **115** Euros au 31/12/2023.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **46 297 Euros**.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives sont elles aussi liées directement à l'évolution de cette activité et rien ne permet de prévoir ce qu'elles seront dans les mois à venir.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un bénéfice de 59 **46 297 €** comme suit :

Report à nouveau (n-1) :	+ 15 792 €
Bénéfice au 31 12 2023	<u>+ 46 297 €</u>
Total à affecter	+ 62 089 €

Affectation

Distribution de dividende	+ 50 000 €
Report à nouveau après affectation	<u>+ 12 089 €</u>
	+ 62 089 €

En conséquence, il sera versé un dividende brut de 62,50 € pour chacune des 800 parts d'associé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 25 000 € pour l'exercice 2020
- 45 000 € pour l'exercice 2021
- 70 000 € pour l'exercice 2022

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, il est porté à la connaissance de l'Assemblée les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

Convention 3A VERSAILLES - SARL 3A FINANCE :

Avances de trésorerie en compte courant dans le cadre de la convention de trésorerie signée avec notre associé majoritaire à 99 %, la société 3A FINANCE.

Montant dû à la boutique par 3A FINANCE au 31.12.2023 : 41 493,38 €

Personne concernée : Monsieur Alexandre DELRIEU associé gérant, également associé gérant de 3A FINANCE.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Monsieur Alexandre DELRIEU

SARL 3A VERSAILLES
4 Rue Georges Clémenceau
78000 Versailles
RCS Versailles 529 097 933

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SARL DELRUEU ALEXANDRE 3A VERSAILLES				
SIRET	5	2	9	0
	9	7	9	3
	3	3	0	0
	0	0	1	2
Mél : adminversailles@cultureofcolor.fr				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
4 RUE GEORGES CLEMENCEAU 78000 VERSAILLES				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SIRET				
B. ACTIVITÉ				
Activités exercées		SOINS DE BEAUTE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		13 563 Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Autres dispositifs
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D. IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	WAVESOFT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :		
Tél :		Tél :		
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		
Identité du déclarant :				
Date :				
Qualité et nom du signataire :				
Gérant				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				
Signature				
RCS Versailles 529 097 933				
Examen de conformité fiscale (ECF)				
Prestataire :				

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		4 RUE GEORGES CLEMENCEAU		78000 VERSAILLES	
SIRET		5 2 9 0 9 7 9 3 3 0 0 0 1 2			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le	
				31 12 2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
	Constructions		AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS	10 231 10 231
	Autres immobilisations corporelles		AT	AU	139 132 107 568 31 563
	Immobilisations en cours		AV	AW	
	Avances et acomptes		AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	6 542 6 542
TOTAL (II)		BJ	BK	155 905 117 799 38 105	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	9 001 9 001
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	CA	41 655 41 655
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
COMPTES DE REGULARISATION	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	16 993 16 993
		Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	1 567 1 567
		TOTAL (III)	CJ	CK	69 216 69 216
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	225 121 117 799 107 321	
Renvois: (1) dont droit au bail : 1 1 1		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	6 542	(3) Part à plus d'1 an : CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :4 000.)			DA	4 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	400	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	15 792	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	46 297	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	66 489	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 776	
	Dettes fiscales et sociales			DY	25 419	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 637	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	40 833	
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	107 321		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			- Écart de réévaluation libre	1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	40 833
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES						Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	10 231	QA		QB		QC	10 231						
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	103 832	QE	2 734	QF		QG	106 565						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 003	QM		QN		QO	1 003						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	115 066	QV	2 734	QW		QX	117 799						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	115 066	ØP	2 734	ØQ		ØR	117 799						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres imob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2024

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES						Néant ☐ *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{bis} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES				Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	6 542	UV	6 542	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	162		162					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	41 493		41 493					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
Charges constatées d'avance		VS	1 567		1 567						
TOTAUX		VT	49 765	VU	49 765	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 776		12 776						
Personnel et comptes rattachés		8C	8 240		8 240						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 132		4 132						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 766		9 766						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 209		3 209						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	73		73						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 637		2 637						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	40 833	VZ	40 833						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES				Néant ☐		Exercice N clos le							
								3 1 1 2 2 3							
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	46 297			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)											WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)											WF			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option											RA			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)											WI			
	Amendes et pénalités											WJ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)											I7	9 766		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme													
- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)											I8				
- imposées au taux de 0%											ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*											WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ					
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3				
										TOTAL I	WR	56 063			
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)												WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme														
	- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)											WV			
	- imposées au taux de 0 %											WH			
	- imposées au taux de 19 %											WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure											WW			
	- imputées sur les déficits antérieurs											XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		)	XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX				
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *											ZY			
	Majoration d'amortissement *											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		XF			
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA					
				ZFU - TE (art. 44 octies A)		ØV		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC					
				Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)											XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH		)					
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC							
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD							
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI							
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL											
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)		XI	56 063	{		XJ					
				Déficit (II moins I)											
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *											ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *															
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	56 063	XO									

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)						K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)						K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)						YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)						YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice						ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *				ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *							
				8X		8Y	
				8Z		9A	
				9B		9C	
Provisions pour dépréciation *							
				9D		9E	
				9F		9G	
				9H		9J	
Charges à payer							
				9K		9L	
				9M		9N	
				9P		9R	
				9S		9T	
				YN		YO	
				TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
				à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			
				↓		↓	
				ligne VI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	26 317	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
					- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	59 475		Dividendes	ZE	70 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	15 792						
TOTAL I		ØF	85 792	(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	85 792					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	)	XQ	28 670					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	16 775					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV						
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	)	ST	11 248					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	56 693				
	- CFE et CVAE						YW	1 193					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS	)	9Z	1 250					
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD							YX	2 443				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	56 025					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	12 791					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *						ØB	125 723					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *	XP					ZR						
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA										
				Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES				Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
7		8	9	10			11
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE [A] plus [ou] moins-value, nette, à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE [B] plus [ou] moins-value, nette, à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE [C] autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES		Néant ☒ *					
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷							
❶ Entreprises soumises à l'IS		Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶							
❷ Entreprises soumises à l'IR		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU									
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins-values à 12,8 %			
❶		❷		❸		❹			
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *									
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)		
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %					
❶		❷		❸		❹		❺	
Moins-values nettes N									
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1								
	N – 2								
	N – 3								
	N – 4								
	N – 5								
	N – 6								
	N – 7								
	N – 8								
	N – 9								
	N – 10								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3A VERSAILLES				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 3A VERSAILLES		Néant ☐	
Exercice ouvert le		01/01/2023		et clos le 31/12/2023	
Données en nombre de mois		12			
Déclaration des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				YP	5
- Dont apprentis				YF	2
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
Calcul de la valeur ajoutée					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	278 086
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	278 086
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	51
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	20 333
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	20 385
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	23 022
Variation négative des stocks				OQ	40
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	29 599
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	313
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	52 974
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	245 497
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	245 497
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	278 086
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3	GZ	3 1 / 1 2 / 0 2 3
Date de cessation		HR	/ /		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	N° SIRET	5 2 9 0 9 7 9 3 3 0 0 0 1 2
Dénomination de l'entreprise	3A VERSAILLES		
Adresse (voie)	4 RUE GEORGES CLEMENCEAU		
Code postal	7 8 0 0 0	Ville	VERSAILLES
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES P3 799
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES P4

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SARL	Dénomination	3A FINANCE
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 3 6 3 9 0 8 7	% de détention	99.87
Nb de parts ou actions	799		
Adresse	N° 1	Voie	RUE DE TURBIGO
Code postal	75001	Commune	PARIS 1ER ARRONDISSEMENT
		Pays	FR

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Tire (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	N° SIRET	5 2 9 0 9 7 9 3 3 0 0 0 1 2
Dénomination de l'entreprise	3A VERSAILLES		
Adresse (voie)	4 RUE GEORGES CLEMENCEAU		
Code postal	7 8 0 0 0	Ville	VERSAILLES
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD